

Présents :

- ♦ Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
- ♦ Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

Sylvie BOYAT est nommée secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h15.

1) ELECTION DU MAIRE :

- Le Maire sortant Jean Claude MORAND remercie le conseil municipal sortant pour le travail réalisé tout au long de ces 6 années.
- Le Maire sortant Jean Claude MORAND félicite l'ensemble des nouveaux élus pour leur brillante élection.
- Le doyen du nouveau conseil municipal, Jean Claude MORAND prend la parole et demande s'il y a un candidat au poste de maire.
- Jean Claude MORAND fait acte de candidature
- Jean Claude MORAND est élu à l'unanimité suite au dépouillement fait par les deux assesseurs (Boinnard Nadine - Calléia Aude).

2) ELECTION DES ADJOINTS

- Le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à 3 avec la possibilité d'un 4ème adjoint dans le futur si besoin.
- Est élu 1er adjoint à l'unanimité après candidature, Sylvie BOYAT.
- Pour les postes de 2ème adjoint et de 3ème adjoint, il n'y a pas de candidats déclarés : les élus décident d'attendre l'installation des commissions communales.

Le nouveau Maire lit à l'assemblée la 'Charte de l' élu local'.
Cette charte a été distribuée à chaque élu.

3) DELIBERATION POUR LE VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION :

Monsieur le Maire donne lecture de l'article concernant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints.

- Pour l'indemnité du maire :
Son indemnité est fixée par défaut au niveau prévu par le barème de l'article L. 2123-23 du CGT.
Taux maximal : 40,3% de l'indice brut terminal de la fonction publique et en euros.
- Pour l'indemnité des adjoints :
Taux maximal : 10,7% de l'indice brut terminal de la fonction publique et en euros.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité ce montant.

4) POINT SUR LES COMMISSIONS :

- Le nouveau Maire énumère les commissions existantes et demande aux nouveaux conseillers de réfléchir sur leurs futurs positionnements.
 - Les conseillers se proposent d'en restreindre éventuellement leur nombre. La discussion est ouverte.
- Les commissions seront à l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au 12 juin 2020 à 20h.

La réunion est clôturée à 20h55.